



Assemblée générale

Soixante-troisième session

Documents officiels

Distr. : générale
23 janvier 2009
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 21^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 29 octobre 2008, à 10 heures.

Présidente : Mme Ogwu (Nigeria)
par la suite : M. Hoppe (Vice-président) (Allemagne)

Sommaire

Point 21 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance

- a) Le rôle des Nations Unies dans la promotion du développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance
- b) Migration internationale et développement
- c) Culture et développement
- d) Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert d'avoirs d'origine illicite et restitution de ces avoirs, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption
- e) Intégration des économies en transition dans l'économie mondiale

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Les rectifications doivent être envoyées sous la signature d'un membre de la délégation concernée, *une semaine au plus tard à compter de la date de publication*, au chef de la section d'édition, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et incorporées dans un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées à la fin de la session sous forme de rectificatif séparé pour chaque Commission.

08-57429 (F)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 21 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance (A/C.2/63/4)

- a) Le rôle des Nations Unies dans la promotion du développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance (A/63/333 ; A/C.2/63/3)**
- b) Migration internationale et développement (A/63/265 et Corr.1)**
- c) Culture et développement**
- d) Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert d'avoirs d'origine illicite et restitution de ces avoirs, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption (A/63/86 et A/63/88 ; CAC/COSP/2008/15)**
- e) Intégration des économies en transition dans l'économie mondiale (A/63/256)**

1. **M. Vos** (Directeur, Division de l'analyse des politiques de développement, Département des affaires économiques et sociales) déclare que la crise financière mondiale touche non seulement les pays développés mais également les pays en transition. Les prix des produits de base baissent, la prime de risque-pays sur les emprunts extérieurs a augmenté, ainsi que le risque de renversement des flux de capitaux. Entretemps, une récession en Europe et aux États-Unis frapperait de plein fouet les perspectives d'exportation de ces économies. En outre, la crise est une illustration de la vulnérabilité des trajectoires de croissance des économies en transition. Étant donné la dégradation rapide des perspectives mondiales, les problèmes budgétaires de ces économies s'aggravent, leurs déficits courants s'élargissent et leurs secteurs financiers s'affaiblissent. Pour réduire leur vulnérabilité économique, les économies en transition doivent cesser de compter sur les exportations de produits primaires et les financements extérieurs et identifier des choix de politique pertinents en vue de diversifier davantage leur économie au profit des activités de production à plus grande valeur ajoutée.

2. Il présente ensuite le rapport du Secrétaire général sur l'intégration des économies en transition dans l'économie mondiale (A/63/256), en s'intéressant plus particulièrement aux défis stratégiques et aux conclusions formulées au chapitre V du rapport. Il

faudrait adapter les recommandations figurant dans le rapport aux contextes et besoins particuliers des pays et tirer parti du consensus social enregistré dans chaque pays, pour réaliser des taux élevés de croissance durable et relever les niveaux de vie. La crise financière a aggravé un défi qui était déjà de taille. Toutefois, en raison de la vulnérabilité manifeste des économies en transition aux aléas des marchés mondiaux, il est encore plus urgent de procéder à la diversification économique.

3. **M. Seth** (Directeur, Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination) présente le rapport du Secrétaire général sur l'impact de la mondialisation sur la réalisation des objectifs convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement (A/63/333). La crise financière actuelle est une nouvelle manifestation de la mesure dans laquelle le monde est devenu interdépendant et de la nécessité d'une plus grande coopération internationale. Le climat actuel est particulièrement préoccupant en même temps qu'il inspire un sentiment de pessimisme. La mondialisation entraîne des phases d'expansion suivies des phases de récession, les premières étant caractérisées par des avantages inégaux et les secondes par des souffrances généralisées. En fait, ceux qui seront le plus touchés par la crise actuelle n'ont probablement jamais entendu les termes « bourse des valeurs » et « fonds propres ».

4. Les événements se déroulent à une telle allure que bon nombre des recommandations figurant dans le rapport et de nombreux domaines d'intervention sur lesquels il se fonde ont déjà été dépassés. Quoiqu'il arrive, les pauvres doivent être protégés et l'une des manières de le faire consiste à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) dans tous les pays. Une action concertée dans le cadre des Nations Unies représente le seul moyen de s'assurer que toutes les voix se font entendre et que la mondialisation profite à tous. Un multilatéralisme dynamique se justifie aujourd'hui plus que jamais auparavant.

5. Enfin, la Commission pourrait décider de se concentrer, l'année prochaine, sur un aspect particulier du discours sur la mondialisation. Le Secrétariat est disposé à apporter l'aide nécessaire à cet égard.

6. **M. Guest** (Sous-directeur, Division de la population, Département des affaires économiques et sociales) présente le rapport du Secrétaire général sur la migration internationale et le développement

(A/63/265 et Corr.1), en mettant particulièrement en évidence les réponses à la série de questions ouvertes envoyées aux États membres en mars 2008 (chapitre III, section B, du rapport) et les mécanismes de coopération existant sur les migrations internationales et le développement (chapitre V du rapport).

7. **M. Majlessi** (Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC)) présente le rapport du Secrétaire général sur l'action préventive et la lutte contre la corruption et le transfert d'avoirs d'origine illicite et la restitution de ces avoirs, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption (A/63/88).

8. Depuis la finalisation du rapport en juin, neuf autres États ont ratifié la Convention. L'augmentation solide et constante des ratifications augure bien d'une adhésion universelle et renforce le rôle de la Convention en tant que premier et unique mécanisme mondial de lutte contre la corruption.

9. Abordant la question de la liste de contrôle pour l'auto-évaluation mise au point par le Secrétariat, conformément à la résolution 1/2 de la Conférence des États parties (paragraphe 6 du rapport), il dit qu'à ce jour, 73 États membres, dont 66 États parties à la Convention, ont présenté leurs rapports d'auto-évaluation. Les renseignements fournis par ces rapports sont indispensables pour connaître les mesures prises par les États membres pour mettre en œuvre la Convention. Une première vue d'ensemble présentée à la deuxième session de la Conférence a été affinée en fonction de nouveaux rapports d'auto-évaluation et de renseignements supplémentaires fournis par les États parties. Des renseignements exacts sont indispensables tant pour la mise en œuvre de la Convention que pour la détermination des besoins d'assistance technique.

10. Comme l'indique le paragraphe 9 du rapport, la Conférence des États parties a décidé que le Groupe de travail d'experts intergouvernemental à composition non limitée chargé d'examiner l'application de la Convention devrait préparer les termes de référence d'un mécanisme d'évaluation aux fins d'examen, de suite à donner et d'adoption éventuelle par la Conférence lors de sa troisième session et, à cette fin, a exhorté les États parties et les États signataires à soumettre des propositions au Groupe de travail. Trente-trois États ont présenté des propositions. Pour faciliter le débat à la deuxième réunion intersessions du Groupe de travail, tenue en septembre 2008, des

consultations informelles ont eu lieu en août 2008. Les propositions ont été regroupées sous des titres et sous-titres provisoires, ce qui a permis de produire une version consolidée qui a servi de base de discussions. Lors de la deuxième réunion intersessions proprement dite, le Groupe de travail a entamé les travaux sur un texte évolutif du projet de termes de référence, en utilisant le texte consolidé pour base. En outre, il demandé au Secrétariat de présenter, aux fins de consultations informelles, un document de travail fondé sur le texte évolutif. Ces consultations se dérouleront en novembre 2008, en préparation de la prochaine réunion intersessions du Groupe de travail prévue en décembre. Entretemps, le projet pilote en vue de mettre à l'essai les méthodes d'évaluation de la mise en œuvre est entré dans sa deuxième phase et 29 pays représentant toutes les régions y prennent désormais part. Le Secrétariat présentera ses conclusions à la Conférence lors de sa troisième session.

11. Le recouvrement des avoirs continue d'occuper un rang de priorité élevé dans les travaux de la Conférence des États parties. Comme il est indiqué au paragraphe 12 du rapport, la Conférence, dans sa résolution 2/3, a décidé que le Groupe de travail à composition non limitée sur le recouvrement des avoirs devrait poursuivre ses délibérations sur les conclusions et les recommandations figurant dans le rapport de sa première réunion intersessions, tenue en août 2007 à Vienne. Le Groupe de travail a tenu sa deuxième réunion intersessions en septembre 2008 et, à cette occasion, il a affiné ses recommandations, accordant un rang de priorité élevé à la disponibilité, la création et la gestion des connaissances. Il s'est félicité des progrès accomplis par le Secrétariat dans le développement d'un centre de gestion globale du savoir. Il a reconfirmé la recommandation relative à l'élaboration d'outils pratiques pour le recouvrement des avoirs. Il a souligné l'importance de l'action menée en vue de mettre en place un réseau de points de contact pour le recouvrement des avoirs et instaurer la confiance entre les États requérants et les États requis. Et il a mis l'accent sur la forte demande d'assistance technique pour l'application des dispositions du chapitre V de la Convention.

12. Il a aussi évoqué les rapports d'auto-évaluation portant sur le chapitre V de la Convention (paragraphe 22 du rapport), le pourcentage des pays ayant indiqué ne respecter que partiellement ou pas du tout les

dispositions du chapitre V qui ont demandé une assistance technique (paragraphe 26 du rapport) et l'Initiative pour le recouvrement des avoirs volés (chapitre IV, section B, du rapport).

13. Enfin, le solide attachement des États membres, la préparation opportune et le dialogue constructif au sein des Groupes de travail sont autant de facteurs essentiels pour relever les défis et répondre aux attentes de la troisième Conférence des États parties, qui doit se tenir à Doha en novembre 2009. L'Assemblée générale pourrait apporter une contribution inestimable à cet égard en encourageant les États membres qui ne l'ont pas encore fait à ratifier la Convention ou y adhérer et à n'épargner aucun effort pour mettre en œuvre ses dispositions. L'Assemblée pourrait aussi exhorter tous les États à engager un dialogue constructif et de fond au cours de la préparation de la Conférence et à œuvrer en vue de parvenir à des décisions fondées sur le consensus au sein des Groupes de travail. L'Assemblée voudra aussi tenir compte du fait qu'à mesure qu'augmente le nombre d'États parties et que se renforce le dynamisme de la coopération internationale pour la mise en œuvre de la Convention, les attentes de l'UNODC vont augmenter de manière exponentielle. Elle ne devrait pas non plus perdre de vue le fait que, lorsque les États parties parviennent à un accord sur les termes de référence du mécanisme d'examen, le Secrétariat sera appelé à exécuter un grand volume de tâches nouvelles et complexes. Ces tâches ne pourront être exécutées que si les États membres offrent à l'UNODC un solide soutien, visant à assurer que des ressources suffisantes sont en place pour rendre les dispositions de la Convention opérationnelles et pleinement efficaces.

14. **M. González Segura** (Mexique) demande, en raison du fait que le rapport du Secrétaire général sur la migration internationale et le développement (A/63/265) a été rédigé il y a plusieurs mois, si l'on a tenu compte des conséquences de la crise financière mondiale sur les questions de migration.

15. *M. Hoppe (Allemagne), Vice-président, préside la séance.*

16. **M. Guest** (Sous-directeur, Division de la population, Département des affaires économiques et sociales) dit que l'on ne dispose pour le moment que de données préliminaires sur l'effet de la crise économique sur les flux migratoires. Il y a une certaine indication d'une réduction des envois de fonds

et il devrait y avoir des conséquences pour l'emploi, mais il n'existe pas encore de données définitives à ce sujet.

17. **M. Hunte** (Antigua-et-Barbuda), intervenant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que les Nations Unies doivent impérativement jouer les premiers rôles dans le débat sur la politique internationale en matière de mondialisation. Les organismes des Nations Unies doivent être disposés à relever les défis accrus sans pour autant perdre de vue les opportunités offertes par la mondialisation.

18. Étant donné la mondialisation des marchés, les crises économiques provoquées par les défaillances des politiques publiques d'un petit nombre de pays développés, où les décideurs ne tiennent pas compte des intérêts de la vaste majorité des pays, gagnent rapidement d'autres marchés. Il importe donc d'instituer une gouvernance internationale et de mettre en place de solides mécanismes de régulation. Le Groupe des 77 continuera d'œuvrer en faveur d'un partage équitable des avantages de la mondialisation par le biais d'une coopération internationale renforcée.

19. La gestion de la mondialisation devrait accorder la priorité aux questions de développement pour faire en sorte qu'elle profite à tous. Les pays en développement mettent constamment en évidence la nécessité d'une marge de manœuvre et de la souplesse pour faire face à la généralisation des crises économiques. La croissance économique mondiale est indispensable pour fournir les ressources nécessaires à la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international. Toutefois, la croissance nécessaire ne peut pas reposer sur des systèmes financiers inégaux et non participatifs.

20. La situation économique actuelle menace de creuser davantage le fossé existant entre pays développés et pays en développement, qui représente un obstacle d'envergure au développement durable et un sujet de préoccupation pour le Groupe des 77 et la Chine. Les pays en développement sont incapables de protéger leurs économies et sont confrontés à des défis de taille, mais il appartient aux pays développés, où est née la crise, de prendre des mesures de redressement pour empêcher une aggravation d'une récession planétaire.

21. L'accroissement de la mondialisation rend plus nécessaire la coopération internationale au développement. L'absence de progrès entrave la

croissance économique et le développement social et partant la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international. Les partenaires de développement ne tiennent pas leurs engagements de longue date au titre de l'Objectif 8 des OMD.

22. En relevant les défis de la mondialisation, la communauté internationale devrait tenir particulièrement compte de la situation spéciale des pays les moins avancés, des pays enclavés et des petits États insulaires en développement, et se montrer sensible à leurs plans et stratégies de développement national. Il faudrait réformer de toute urgence la gouvernance des institutions financières et de développement internationales, en particulier les institutions de Bretton Woods, afin d'améliorer la représentation des pays en développement aux processus de prise de décisions. L'absence d'une telle réforme compromet la légitimité de ces institutions et perpétue les déséquilibres structurels.

23. Le rapport du Secrétaire général sur la migration internationale et le développement (A/63/265) offre des renseignements utiles sur les actions menées par les gouvernements pour inclure le développement dans les mécanismes régionaux et interrégionaux, mettant l'accent sur la migration internationale, qui influence le processus de développement et en est influencée. Les effets de la migration internationale sur le développement économique et social mettent en évidence la corrélation complexe existant entre le sous-développement, la pauvreté, l'exclusion sociale et la migration. Le Groupe souligne la contribution très importante des migrants au développement des pays de destination.

24. Abordant le rapport du Secrétaire général sur l'action préventive et la lutte contre la corruption et le transfert d'avoirs d'origine illicite et la restitution de ces avoirs, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption (A/63/88), le Groupe se félicite des résultats des deux premières sessions de la Conférence des États parties et encourage ceux-ci à mettre en œuvre les initiatives sur le recouvrement des avoirs et la fourniture d'assistance technique et le renforcement des capacités, en particulier dans les pays en développement. Les pays développés devraient contribuer davantage aux initiatives visant le rapatriement des fonds illégalement acquis des pays en développement à leurs pays d'origine respectifs. Il attend avec intérêt la conclusion par les groupes de

travail d'un accord sur les termes de référence du mécanisme d'examen de la mise en œuvre de la Convention.

25. En conclusion, pour réaliser le développement durable, il faudrait s'attaquer de manière cohérente et coordonnée aux défis anciens et nouveaux de la mondialisation.

26. **M. Delacroix** (France), prenant la parole au nom de l'Union européenne, des pays candidats, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine et Turquie ; des pays du Processus de stabilisation et d'association, Albanie, Bosnie-et-Herzégovine et Monténégro ; et en outre, de la République de Moldova et de l'Ukraine, estime que la crise économique, qui risque d'entraver la réalisation des OMD, a également mis en évidence l'interdépendance du système économique mondial et la nécessité de réels efforts communs pour gérer la mondialisation de manière durable et relever les nouveaux défis qui confrontent la communauté internationale.

27. L'Union européenne salue la mise en place de l'Équipe spéciale sur la crise alimentaire mondiale. Parce que la crise financière pourrait aggraver la crise alimentaire, une action coordonnée doit être favorisée. L'Union européenne s'est engagée à apporter son soutien aux pays en développement de diverses manières et à jouer son rôle dans la mise en œuvre de la déclaration issue de la Conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale tenue en juin. Elle a redéployé ses programmes et envisage la création d'un instrument ad hoc, dit « facilité de réponse rapide à la flambée des prix alimentaires dans les pays en développement », qui pourrait s'élever à un montant d'un milliard d'euros. Il est essentiel que les pays adoptent des politiques nationales favorables au développement de leurs secteurs agricoles ainsi qu'aux petits exploitants locaux.

28. Il faudrait aussi renforcer les politiques en faveur de l'emploi et du travail décent, notamment en améliorant les capacités de production et en créant un cadre favorable à une croissance économique génératrice d'emplois durables, en particulier pour les femmes. Le développement des dispositifs de protection sociale nécessite une action plus soutenue des États et l'amélioration de l'éducation est indispensable pour former une main-d'œuvre compétitive et de meilleur niveau. L'accès à l'éducation primaire universelle, en particulier pour les

filles, est un facteur déterminant de lutte contre les inégalités et contribue à la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international.

29. L'expansion rapide du commerce des ressources naturelles et l'augmentation de la consommation mondiale ont généré une dégradation progressive de l'environnement. Il faudrait mettre en place une réglementation et des politiques nécessaires pour assurer une utilisation raisonnée des ressources naturelles et garantir des pratiques durables.

30. Le Consensus européen sur le Développement, adopté en 2005, met en évidence l'importance de la cohérence des politiques entre les pays membres de l'Union européenne. Une plus grande cohérence contribuera à la réalisation des objectifs de développement adoptés au plan international.

31. Les économies en transition ont enregistré une solide croissance, comme l'indique le rapport du Secrétaire général sur l'intégration des économies en transition dans l'économie mondiale (A/63/256). Ces économies demeurent cependant vulnérables en raison de la faible diversification sectorielle de leur production intérieure et de la forte dépendance à l'égard des exportations de quelques produits de base à faible valeur ajoutée, et seront donc touchées par le ralentissement de l'économie mondiale. Il faudrait aider ces pays à développer leurs structures industrielles et élargir leurs productions. Leur intégration dépend aussi des investissements directs étrangers, qu'il faudrait renforcer, en dépit de la crise financière, afin d'accélérer la modernisation technologique. Ces pays devraient favoriser un environnement économique stable afin de faciliter de tels investissements. L'approfondissement de la qualification de la main-d'œuvre est en outre indispensable, aussi l'Union européenne encourage-t-elle les pays en transition à augmenter les dépenses consacrées à l'enseignement supérieur, à la formation technique et au perfectionnement personnel. L'Union européenne soutient les économies en transition à travers le processus de stabilisation et d'association et la politique européenne de voisinage. Elle se félicite des discussions menées dans le cadre des conférences interministérielles des pays à revenu intermédiaire, notamment celle qui s'est tenue en Namibie en août. Cette conférence a permis de souligner la nécessaire prise en compte des spécificités de ces pays, notamment à travers un soutien aux infrastructures.

32. Comme le rappelle le rapport du Secrétaire général sur l'action préventive et la lutte contre la corruption et le transfert d'avoirs d'origine illicite, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption (A/63/88), cette Convention est le premier instrument juridique contraignant en la matière. Sa ratification à grande échelle et les travaux de la deuxième session de la Conférence des États parties illustrent la détermination de la communauté internationale à lutter contre ce fléau. La troisième session de la Conférence des États parties devrait adopter un mécanisme de suivi fort et efficace. L'Union européenne espère aussi que l'on pourra mettre rapidement en place un dispositif facilitant le recouvrement des avoirs.

33. En ce qui concerne le rapport du Secrétaire général sur les migrations internationales et le développement (A/63/265), le lien entre les deux phénomènes est désormais incontesté. Les migrations constituent des opportunités pour la croissance économique de tous : la Banque mondiale estime que la contribution des migrants à l'accroissement du revenu mondial avoisinera 772 milliards de dollars É-U en 2025. Le dialogue entre pays d'origine et pays hôtes est impératif afin que chacun puisse profiter des effets positifs des migrations mondiales. Il salue le gouvernement belge pour l'organisation en 2007 de la première réunion du Forum mondial sur la migration et le développement, et remercie le gouvernement philippin d'accueillir la deuxième réunion. L'Union européenne appuie fermement le Forum qui donne aux pays l'opportunité de poursuivre le dialogue sur les migrations et le développement et se félicite de la coopération entre le Forum et les Nations Unies.

34. En adoptant le Pacte européen sur l'immigration, les Chefs d'État et de gouvernement des pays de l'Union européenne ont donné une impulsion nouvelle à une politique migratoire équilibrée et concertée. Conscient des effets positifs des migrations sur le développement, le Pacte européen vise à rendre bénéfiques les migrations internationales à la fois pour les pays d'accueil et de départ et pour les migrants eux-mêmes, en permettant une immigration maîtrisée. Il favorisera les migrations légales, en tenant compte des besoins, des priorités et des capacités d'accueil de chaque État membre, tout en respectant les droits fondamentaux et la dignité des migrants. Le Pacte vise avant tout à développer la coopération avec les pays d'origine, favoriser les synergies entre migration et

développement. Un exemple concret d'un tel partenariat est la deuxième Conférence ministérielle eurafricaine sur la migration et le développement, qui doit se tenir en novembre à Paris, faisant suite à la première Conférence, tenue en 2006 à Rabat.

35. La culture et le développement sont deux notions indissociables. La diversité culturelle est à la fois une force motrice du développement et un moyen d'accéder à une existence plus épanouie. La culture et le développement apportent aussi une contribution primordiale aux efforts visant à promouvoir les droits de l'homme, la démocratie et la paix, autant de facteurs essentiels pour atteindre les OMD à l'horizon 2015. Au cours de la décennie écoulée, l'UNESCO a développé une approche globale afin de démontrer le rôle clé de la culture dans le développement socio-économique, reposant sur un certain nombre de principes juridiques internationaux. Le Fonds PNUD-Espagne pour la réalisation des OMD, lancé en 2007, a un volet sur la culture et le développement géré par l'UNESCO. L'Union européenne soutient pleinement cette initiative, qui aborde la culture comme un pilier de développement et un facteur de cohésion sociale et de paix.

36. Malgré les difficultés créées par un contexte international marqué par des bouleversements économiques de grande ampleur, la réalisation des OMD est indispensable pour aller vers une mondialisation bénéfique pour tous les pays et tous les peuples, aussi l'Union européenne conserve toute sa détermination à poursuivre son action en ce sens.

37. **Mme Wahab** (Indonésie), se prononçant au nom de l'Association des nations d'Asie du Sud-Est (ANASE), estime que les notions de mondialisation et d'interdépendance retiennent toute l'attention au moment où tous les États membres sont exposés à de graves menaces sur plusieurs fronts. Le rapport du Secrétaire général sur l'impact de la mondialisation sur la réalisation des objectifs convenus au plan international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement (A/63/333), fait état de plusieurs facteurs déterminants de la mondialisation, dont tous ont des répercussions économiques, sociales et environnementales à l'échelle de la planète. Les vastes flux financiers à deux sens et l'accroissement considérable du nombre de fusions et d'acquisitions transfrontalières ont eu des conséquences de vaste portée sur l'économie réelle, entraînant une augmentation spectaculaire de la valeur des

transactions en devises. La croissance économique a permis à un plus grand nombre de pays d'accéder à une meilleure éducation et une meilleure santé et le rôle des femmes dans le développement a été rehaussé.

38. Toutefois, de graves problèmes subsistent, et les mécanismes et les institutions mis en place n'ont pas renforcé la cohérence, la complémentarité et la coordination du processus d'élaboration des politiques économiques au plan mondial. La crise financière qui a envahi le monde représente le principal sujet de préoccupation pour la plupart des gens à l'heure où l'activité économique ralentit et où les marchés boursiers deviennent plus instables. Le système commercial international est également très éprouvé, suite à l'échec du Cycle de Doha, et la question des migrations internationales mérite de retenir l'attention.

39. Les fondamentaux de l'économie des pays membres de l'ANASE demeurent solides, mais le phénomène de la mondialisation implique que nul ne sera épargné par les répercussions néfastes de la crise. Les asymétries d'une économie mondialisée aggravent la situation, les capitaux, les technologies et les compétences restant concentrés dans les pays industrialisés les plus avancés.

40. Les perspectives pour l'année 2008 apparaissent prometteuses pour l'ANASE. Or, suite aux difficultés financières mondiales au second semestre de 2007, l'intermédiation financière et le secteur des services, qui ont affiché le deuxième taux de croissance le plus élevé en 2006, ont enregistré une baisse sensible des investissements.

41. Les pays membres de l'ANASE sont déterminés à affronter la crise financière ensemble et continueront d'œuvrer en vue de la mise en place de la Communauté économique de l'ANASE à l'horizon 2015. L'ANASE a convenu avec la Chine, le Japon et la République de Corée de donner l'accès à un fonds d'urgence afin de défendre la région contre la crise financière actuelle. Le groupe des pays de l'ANASE estime qu'il faut s'efforcer de profiter des avantages de la mondialisation tout en évitant ses effets pervers et il s'oriente vers une intégration politique et sociale sensiblement plus étroite. La Charte de l'ANASE, adoptée récemment, témoigne du fait que le groupe reconnaît que la coordination, la coopération et la cohésion font la force face à l'impact multidimensionnel de la mondialisation. En tant que l'un des groupements régionaux les plus anciens,

l'ANASE est d'avis avec l'affirmation du rapport que les solutions multilatérales, fondées sur la pleine participation et le dialogue ouvert dans l'ensemble de la communauté internationale, demeure le meilleur espoir d'assurer l'avenir économique pour tous.

42. **M. Muita** (Kenya), intervenant au nom du Groupe des États africains, déclare que dans le contexte d'une mondialisation croissante, dans lequel les avantages économiques sont inégalement répartis, les pays africains n'ont pas beaucoup de latitude pour poursuivre leurs politiques nationales de développement. La contribution de l'Afrique aux processus de prise de décision et de définition des normes est négligeable. Néanmoins, les crises qui partent des pays extérieurs à l'Afrique frappent le plus lourdement le continent et menacent de le marginaliser davantage.

43. L'Afrique reconnaît que c'est à elle qu'incombe au premier chef la responsabilité de son propre développement, mais les programmes et les politiques adoptés au plan international doivent appuyer les efforts qu'elle déploie aux plans régional et national pour réaliser les objectifs de développement définis au niveau international, notamment les OMD, et faciliter un partage équitable des avantages de la mondialisation. Le Groupe préconise le renforcement de la coopération internationale au développement avec les pays africains et la consolidation du partenariat mondial pour le développement.

44. À l'instar de la mondialisation, les migrations internationales offrent des avantages tout en posant des défis pour les pays d'accueil et de transit, ainsi que les pays d'origine des migrants. Il est regrettable que l'on pense dans les pays industrialisés que la migration ne profite qu'aux pays d'origine. Le respect des droits humains des migrants et des personnes à leur charge revêt une importance cruciale. Le Groupe africain appuie l'échange de vues en cours au sein du Forum mondial sur la migration et le développement et ne doute pas que la migration va retrouver une place de choix dans les travaux des Nations Unies.

45. L'Afrique a souvent été victime de pratiques de corruption, consistant à transférer à des banques à l'étranger les avoirs publics, qui sont ensuite transformés en possessions privées. Les demandes par les pays africains de restitution de ces avoirs à leurs propriétaires légitimes n'ont pas toujours été dûment prises en considération. Il se félicite donc de l'adhésion

à la Convention des Nations Unies contre la corruption ou de sa signature par un grand nombre d'États membres et exhorte ceux qui ne l'ont pas encore fait à ratifier la Convention le plus rapidement possible.

46. Outre la Convention sur la prévention et la lutte contre la corruption, adoptée par l'Union africaine, de nombreuses communautés économiques régionales ont mis en place des mécanismes de lutte contre la corruption, manifestant ainsi la détermination de l'Afrique à lutter contre ce fléau. Les initiatives régionales et sous-régionales ne pourront cependant aboutir qu'au prix d'un soutien international. Enfin, tous les pays devraient condamner la corruption où qu'elle se produise et il ne devrait pas exister de sanctuaire pour ceux qui pratiquent la corruption.

47. **M. Gonsalves** (Saint-Vincent-et-les Grenadines), intervenant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit que les avantages et la crédibilité constante de la mondialisation pour la CARICOM et le monde en développement sont tributaires non seulement de statistiques générales faisant état d'une croissance économique mondiale, mais aussi des améliorations concrètes de la qualité de vie et des choix mis à la disposition des populations. Sans une raison d'être axée sur le développement, les pays de la CARICOM auront du mal à faire la différence entre la mondialisation et les solutions proposées auparavant par les pays développés, qui étaient manifestement des instruments d'exploitation.

48. La mondialisation et l'interdépendance se sont accompagnés de nombreux défis de taille en matière de développement pour la CARICOM, que l'on ne saurait lui reprocher et qu'elle n'est pas capable de corriger. Les systèmes fondés sur les règles qui sous-tendent la mondialisation n'ont pas accordé une marge de manœuvre suffisante aux économies des petits États insulaires en développement et ont bouleversé leurs moyens d'existence agricoles classiques. Ces États ne cessent d'atteindre et de dépasser les normes de bonne gouvernance, d'ouverture des frontières et de libéralisation économique, alors que les pays développés éludent constamment leurs obligations commerciales et renoncent à leurs engagements en matière de développement, au détriment des progrès collectifs des petits États insulaires en développement.

49. Les règles en vigueur de l'ordre financier mondial ont placé un plafond de verre sur la croissance

économique et le développement des États de la CARICOM. L'on ignore encore si la mondialisation représente un choix impérieux pour les États qui, en dépit des paramètres moyens par habitant trompeurs, conservent d'importantes poches de pauvreté extrême et des économies particulièrement vulnérables. Par ailleurs, bien que les gouvernements de la CARICOM n'aient rien à voir dans la crise financière actuelle, celle-ci aura de graves répercussions sur la région. La CARICOM exhorte les pays donateurs à résister à la tentation de réduire l'aide publique au développement (APD) en réaction à la crise.

50. Il ressort clairement du rapport du Secrétaire général que les avantages promis de la mondialisation n'ont été ni universellement réalisés ni répartis de manière uniforme. Dans bien de cas, les améliorations statistiques ont été négligeables, en comparaison des troubles sociaux provoqués par les politiques favorables à la mondialisation. Le défi que doivent relever les Nations Unies consiste à reconfigurer l'architecture de la mondialisation pour la recentrer davantage sur l'homme en cherchant moins à réaliser la mondialisation en tant que fin en soi.

51. La CARICOM est consciente de la corrélation importante qui existe entre la migration et d'autres problèmes de portée mondiale d'une part et le fait que l'on doit envisager tous ces problèmes ensemble afin de mieux comprendre les enjeux qu'ils impliquent. La mondialisation a engendré une homogénéité culturelle larvée favorisant nettement le modèle occidental et la consommation de masse. Les cultures autochtones du monde entier risquent d'être supplantées par une éthique de consommation creuse tirée par les sociétés multinationales, qui n'ont pour seul intérêt que de créer une population uniformisée d'acheteurs mondiaux. D'innombrables conflits mondiaux reposent sur un sectarisme culturel fondamental. La CARICOM est disposée à se joindre à tous les États membres pour lutter contre l'intolérance destructrice.

52. Les cultures peuvent et doivent rester diverses, mais certains droits humains ont un caractère universel. Au premier plan de ceux-ci figure le droit souverain à l'autodétermination pacifique. Il n'existe pas de solution uniforme et le droit des États d'élaborer leurs propres solutions ne saurait être contesté. La compréhension et le respect des cultures et de la diversité représentent un facteur déterminant du développement dans le contexte de la mondialisation.

53. **M. González Segura** (Mexique), prenant la parole au nom du Groupe de Rio, dit que la migration offre des avantages tant pour les pays d'origine que pour les pays de destination, mais elle présente aussi de nombreux défis. La concertation et la coopération entre toutes les parties prenantes sont indispensables pour tirer pleinement profit de la migration à travers une stratégie globale. Une telle stratégie doit être axée sur l'être humain et viser à garantir les droits et la dignité des migrants.

54. Il se félicite de l'organisation du Forum mondial sur la migration et le développement, qui offre une enceinte idéale pour les échanges de vues sur tous les sujets liés à la migration internationale et au développement. Le Groupe de Rio est convaincu que le Forum tire sa légitimité de ses rapports avec les Nations Unies et qu'il est nécessaire de maintenir un échange d'idées vivant entre le Forum et l'Organisation. Il salue en particulier l'inclusion des droits humains des migrants parmi les thèmes de la deuxième session du Forum, et ne doute pas qu'il en sera de même aux sessions ultérieures.

55. Il prend note avec intérêt des activités du système des Nations Unies et d'autres organisations pertinentes dans le domaine de la migration internationale et du développement, telles qu'elles sont évoquées dans le rapport du Secrétaire général (A/63/265) et déclare qu'elles témoignent également de l'importance de cette question et de ses liens étroits avec la mission de l'Organisation. Il faudrait envisager la mise en place d'un point de contact, dans la mesure où il n'existe pas encore une enceinte dans laquelle ces organisations pourraient échanger leurs données d'expérience avec les États membres.

56. La Commission doit rester saisie de la question des la migration au titre du processus de suivi du Dialogue de haut niveau sur la migration internationale et le développement. En outre, il faudrait considérer les travaux du Forum mondial sur la migration et le développement comme une plateforme technique, régie par des règles convenues par les participants, mais ayant un lien précis avec l'Organisation. Enfin, il faudrait continuer d'organiser périodiquement des dialogues de haut niveau sur la migration internationale dans le cadre de l'Assemblée générale, en permettant un échange de vues équilibré et en profondeur sur la question. Le Groupe de Rio appuie sans réserve la proposition avancée par le Président du Guatemala concernant l'organisation de tables-rondes en 2009.

57. **M. Sobhan** (Bangladesh) estime qu'il est de l'intérêt collectif des États membres de mettre en place un mécanisme qui maximise les effets positifs des migrations et limite ses conséquences négatives. Le Bangladesh ne soulignera jamais assez le rôle de la migration et des envois de fonds dans son développement économique. Toutefois, malgré la libéralisation totale des marchés de biens et de capitaux, l'intégration des marchés du travail continue de faire face à des défis insurmontables. Les capitaux étrangers bénéficient d'un traitement préférentiel, alors que la main-d'œuvre étrangère se heurte souvent à de la discrimination ; une telle situation de deux poids deux mesures est inacceptable. Il exhorte la communauté internationale à prendre rapidement les dispositions nécessaires pour libéraliser les marchés, afin de faciliter le mouvement des prestataires de services, selon le mode 4 de l'Accord général sur le commerce des services.

58. Les travailleurs migrants supportent les frais de leur migration. Ces dernières années, les avantages de la migration sont devenus moins attrayants en raison des frais plus élevés de la migration, des faibles salaires et des conditions dangereuses à l'étranger. Il faudrait prendre les dispositions nécessaires pour offrir aux migrants un traitement équitable, un travail décent et la reconnaissance juridique de leur statut. Il y a lieu de fixer des salaires minimum convenus pour les travailleurs migrants et de simplifier le processus de leur intégration.

59. Les administrations doivent collaborer avec le secteur privé pour faciliter les envois de fonds, une initiative qui pourrait présenter de très grands avantages. Les pays d'accueil doivent assurer le transfert sans encombre des fonds aux pays d'origine moyennant des coûts de transaction minimum. Les pays d'origine doivent aussi aider les migrants à utiliser convenablement les fonds et à investir chez eux dans des secteurs de production.

60. Les pouvoirs publics doivent intensifier la coopération transfrontalière pour protéger les migrants des effets des crises actuelles. Quant aux pays touchés par la crise financière mondiale, ils doivent garder leurs portes ouvertes aux travailleurs migrants, qui pourraient contribuer à relancer leur économie en perte de vitesse. Le système des Nations Unies a besoin d'un mécanisme approprié de suivi du Dialogue de haut niveau sur la migration internationale et le développement.

61. Abordant le point 51 d) de l'ordre du jour, déclare que la corruption affecte la société dans son ensemble, tout en ayant un impact disproportionné sur les pauvres et les vulnérables. Le transfert à l'étranger d'avoirs acquis de manière illicite a des répercussions sur la croissance économique, le développement durable et l'éradication de la pauvreté. Il est donc extrêmement important de rendre ces avoirs à leurs pays d'origine.

62. À l'instar de nombreux pays en développement, la lutte contre la corruption demeure un défi de taille pour le Bangladesh. Néanmoins, le gouvernement actuel a fait de la campagne contre la corruption l'une de ses principales priorités. Le renforcement des capacités des institutions concernées revêt une importance capitale pour la réussite de la campagne. Le gouvernement du Bangladesh a pris des mesures pour rapatrier l'argent transféré illégalement. En dépit des efforts consentis, il n'a pas atteint son objectif en raison de la complexité des procédures et du manque de compétences juridiques. L'intensification de la coopération internationale, l'entraide judiciaire en particulier, revêt la plus grande importance à cet égard.

63. Il accueille avec satisfaction l'Initiative pour le recouvrement des avoirs volés lancée conjointement par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et la Banque mondiale, et espère que sa mise en œuvre aboutira à des résultats concrets. Le recouvrement des avoirs, un nouveau domaine de coopération internationale, permettra aux pays de faire face aux pires effets de la corruption et donnera un signal fort en indiquant qu'il n'existe pas de sanctuaire pour le produit de la corruption.

64. **M. Liu Zhenmin** (Chine) estime que pour garantir que la mondialisation bénéficie aux peuples de tous les pays et contribue à la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international tels que les OMD, il faudrait s'attacher en priorité à éviter la propagation de la crise financière. Toutes les parties concernées doivent renforcer la coopération et prendre des mesures résolues, responsables et opportunes pour stabiliser le marché, rétablir la confiance, réduire les tendances protectionnistes et maintenir un ordre commercial normal. Ces mesures permettront de revitaliser le marché et de prévenir la récession. Il est aussi nécessaire d'entreprendre des réformes profondes afin de renforcer la gouvernance économique mondiale et de rendre le régime financier international plus adaptable aux circonstances et faire en sorte que les

règles pertinentes soient justes et efficaces de manière à éviter les crises à l'avenir.

65. Dans la mesure où les pays en développement et les populations pauvres ont le plus pâti des crises alimentaire et énergétique, des changements climatiques et de la dégradation de la situation financière, la communauté internationale doit impérativement honorer ses engagements en matière d'aide. Les pays développés doivent redoubler d'effort en particulier pour aider les pays et régions les moins avancés à régler les problèmes de la faim, des soins médicaux et de l'éducation des enfants. Ils devraient réduire ou annuler les dettes des pays les moins avancés et offrir un régime d'admission en franchise à leurs produits. Les effets d'une régulation insuffisante et d'une supervision laxiste, mis en évidence par la crise financière, méritent de l'attention, et il est aussi nécessaire de mettre fin à la marginalisation de nombreux pays en développement et au fait que les règles de la concurrence ne sont ni équilibrées ni équitables. Les pays en développement doivent participer pleinement à l'élaboration des politiques économiques internationales sur un pied d'égalité.

66. En ce qui concerne la migration, le développement économique inégal et les disparités sont à l'origine des problèmes liés à ce phénomène, notamment l'immigration illégale, la traite d'êtres humains et la criminalité transnationale organisée. Certains pays érigent des obstacles artificiels au mouvement normal des populations à travers les frontières. Pour régler le problème de l'immigration de manière satisfaisante, il est nécessaire de promouvoir le développement ordonné des activités des immigrants légaux, tout en s'efforçant de réduire les inégalités de richesse qui existent dans le monde, et éliminer ainsi les causes profondes de la migration illégale. Les pays développés et les organisations internationales devraient aider davantage les pays en développement par des apports de capitaux et de technologies et dans les domaines du commerce et des ressources, pour leur permettre de réaliser le développement durable et améliorer leur capacité à gérer l'immigration.

67. Pour ce qui est de la corruption et du transfert d'avoirs illicites, les pays concernés doivent s'entraider et coordonner leurs actions aux plans politique et technique afin de bloquer les transferts des avoirs à travers les frontières et d'empêcher les criminels de profiter de manière abusive des procédures judiciaires de leurs pays de résidence pour éviter d'être extradés

ou rapatrié. Il est également nécessaire de rechercher les moyens d'éliminer les obstacles posés par les différentes législations des États requérants et des États requis et de réduire les cas où les avoirs ne peuvent pas être recouvrés. La coopération internationale en matière d'extradition, d'entraide judiciaire et de recouvrement des avoirs est nécessaire pour réduire efficacement la corruption.

68. **Mme Osman** (Soudan) déclare qu'elle espère que le deuxième Forum mondial sur la migration et le développement tirera parti du Forum précédent, tenu en 2007 et du Dialogue de haut niveau sur la migration internationale et le développement tenu en 2006. La migration non seulement a des répercussions économiques, mais elle joue également un rôle en rapprochant les peuples et les civilisations. Son pays a été enrichi par les migrants, qu'ils aient simplement traversé le pays lors des pèlerinages religieux ou qu'ils s'y soient installés pour faire partie du tissu social.

69. La communauté internationale doit répondre aux préoccupations aussi bien des migrants que des pays d'origine et de destination. Les Nations Unies et les partenaires internationaux ont un rôle important à jouer pour trouver une solution aux problèmes liés à la pauvreté, à l'endettement, aux catastrophes naturelles et aux perturbations résultant des conflits. Elle constate avec préoccupation l'aggravation de la xénophobie et les attaques contre les groupes religieux sous des prétextes divers et préconise l'intensification des efforts pour réduire les obstacles au mouvement et à l'intégration sociale. Les envois de fonds des migrants ont représenté une source importante de devises pour son pays, et son gouvernement a mis en place des services chargés des questions des migrants à l'étranger et de leurs familles restées au pays. Son pays a récemment enregistré une diminution de l'émigration et un accroissement de la migration inverse de ses citoyens, et il devient aussi un pays de destination pour les migrants venus du Sud. Sa délégation compte sur l'aide internationale dans le domaine du renforcement des capacités pour lui permettre de faire face à cet afflux.

70. **M. Natchiappan** (Inde) se félicite du fait que le rapport du Secrétaire général sur l'impact de la mondialisation (A/63/333) reconnaît que la réalisation des OMD est tributaire de la gestion concertée du processus de mondialisation par la communauté internationale et du renforcement de la coopération mondiale au développement. Une attention suffisante

n'a pas été accordée à la protection contre les répercussions néfastes des mouvements accrus de capitaux, de biens et services, de technologies et de personnes, que la mondialisation n'a fait que renforcer, rendant les pays en développement particulièrement vulnérables et entravant leurs efforts de développement. Il souligne la nécessité vitale de renforcer la marge de manœuvre des pays en développement en assouplissant les régimes internationaux pour leur permettre de choisir les instruments de politique qui tiennent compte des défis de développement qui leur sont propres.

71. Il est aussi indispensable de permettre aux pays en développement de poursuivre des politiques macroéconomiques anticycliques et d'élaborer des stratégies visant à promouvoir une croissance généralisée et le plein emploi, afin d'assurer que la croissance économique offre des avantages à tous. Les régimes internationaux défavorables ont empêché les pays en développement de profiter pleinement de la mondialisation dans le domaine de la production agricole, en raison des vastes subventions accordées dans les pays développés, tandis que la réduction régulière de leurs tarifs industriels a considérablement renforcé les risques de désindustrialisation des pays en développement. Ces pays se heurtent aussi à des régimes défavorables de l'accès aux marchés et aux obstacles non commerciaux. Par ailleurs, les technologies essentielles dans les domaines de la santé publique et du changement climatique demeurent inaccessibles pour les pays en développement, et dépassent leurs moyens, en raison des régimes de droits de propriété intellectuelle.

72. Un partage plus équitable des avantages de la mondialisation nécessite une restructuration complète, et dans des délais précis, des mécanismes internationaux de prise de décision et de définition des normes, avec une participation plus importante des pays en développement. Ce processus doit être placé sous la supervision des Nations Unies.

73. Il note avec satisfaction la mise en place du Forum mondial sur la migration et le développement et exhorte les pays développés à se montrer plus réceptifs aux demandes des pays en développement concernant l'accès accru à leurs marchés suivant le mode 4 de l'Accord général sur le commerce des services. La migration illicite, ainsi que la traite d'êtres humains sont des problèmes qui ont de graves répercussions en

matière de sécurité et qui nécessitent une action concertée au niveau mondial.

74. **Mme Ovcharenko** (Fédération de Russie) estime que l'examen de la question de la migration à l'Assemblée générale traduit le fait que l'on comprend de mieux en mieux le caractère complexe et les multiples aspects du phénomène et ses rapports avec le développement social et économique, les questions de population et les droits de l'homme. Tout en relevant les activités menées par les Nations Unies pour encourager le dialogue entre les États concernés afin de renforcer les avantages de la migration et limiter ses conséquences négatives, il faut aussi souligner les précieuses données statistiques que l'Organisation établit sur la migration.

75. Le premier Forum mondial sur la migration et le développement a offert une base solide pour l'échange des opinions et a permis de constituer des partenariats pour régler les problèmes posés par la migration. Le deuxième Forum, prévu à Manille, constituera une étape importante vers l'instauration d'un dialogue international sur la migration et le développement. Les processus régionaux et la coopération bilatérale représentent les formes les plus efficaces d'interaction internationale sur la migration et le développement. À cet égard, la Fédération de Russie collabore avec les membres de la Communauté d'États indépendants et d'autres acteurs régionaux, tels que le Conseil de l'Europe et la Communauté économique eurasiennne.

76. La Fédération de Russie accorde une importance particulière au renforcement de la coopération pour la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption. À cet égard, elle appelle particulièrement l'attention sur les documents issus de la deuxième session de la Conférence des États parties à la Convention, qui visent à établir des mécanismes efficaces de suivi de la mise en œuvre, ainsi que la fourniture accrue de l'assistance technique. Un décret du Président de la Fédération de Russie du 19 mai 2008 a institué un Conseil chargé de lutter contre la corruption et de rendre compte au Président. La Fédération de Russie alignera sa législation nationale sur la Convention contre la corruption.

77. **M. Benmellouk** (Maroc) déclare que le Maroc a une longue histoire de l'immigration en raison de la proximité de l'Europe et de ses relations historiques, culturelles et religieuses avec les autres pays africains ainsi que de la dynamique économique de son pays. Le

Maroc est devenu un pays de transit et un pays d'accueil, principalement pour les migrants provenant des pays d'Afrique subsaharienne. Pour faire face aux défis que pose la migration, mais aussi tirer profit des opportunités qu'elle offre, le Maroc s'emploie à renforcer le dialogue et la coopération entre les pays à tous les niveaux et à gérer la migration dans sa dimension globale. Il est aussi nécessaire d'investir dans le développement humain et dans les secteurs générateurs de croissance et d'emplois, et de mettre en place des partenariats Nord-Sud et Sud-Sud afin d'élaborer des mesures de lutte contre les réseaux criminels de traite des migrants et contre la criminalité transfrontière. La gestion intégrée de la migration par le Maroc a permis de réduire sensiblement les tentatives d'émigration illégale du Maroc vers l'Europe et de démanteler de nombreux réseaux de trafic de migrants. Le Maroc attache une grande importance à la coopération régionale pour faire face au problème de la migration. Il est favorable à une solution équilibrée qui tienne compte des intérêts de tous les autres pays et des migrants eux-mêmes, comme il l'a montré en accueillant, en 2006, la Conférence ministérielle eurafricaine sur la migration et le développement.

78. Le Maroc appuie les recommandations du Secrétaire général concernant le suivi du Dialogue de haut niveau de 2006 sur la migration internationale et le développement et la tenue régulière d'un tel dialogue.

79. **M. Mat Isa** (Malaisie) estime que le monde n'a pas encore trouvé une forme humaine de mondialisation centrée sur le développement. En fait, si l'on ne change pas radicalement les hypothèses, l'architecture globale du pouvoir mondial et les structures de gouvernance, la mondialisation continuera d'entraîner des inégalités plus importantes au sein et entre les pays et les régions, des cycles plus irréguliers de phases d'expansion et de phases de récession, les riches profitant de manière disproportionnée des premières phases et les pauvres pâtissant pendant les secondes phases. Par ailleurs, la mondialisation continuera de créer une élite mondialisée dont les membres ont plus d'intérêts communs entre eux qu'avec les pauvres de leurs propres pays, un phénomène qui compromettra sensiblement les efforts d'édification nationale dans les pays en développement.

80. Il faudrait régler efficacement le problème en cessant de considérer la mondialisation comme un

phénomène purement économique, la régulation comme étant intrinsèquement mauvaise et les marchés comme étant séparés de la société dans laquelle ils fonctionnent. Il est aussi nécessaire d'établir un test pour une mondialisation solidaire qui profite à un maximum de personnes, plutôt que d'élargir simplement sa portée et de permettre à ceux qui en profitent de profiter davantage.

81. Il faudrait appliquer à la situation actuelle de l'économie mondiale la logique économique de base qui veut que l'on doit éviter les politiques anticycliques en période de ralentissement de l'activité économique : le monde développé doit éviter d'adopter des politiques isolationnistes et protectionnistes. Bien au contraire, il doit renforcer l'APD et prendre des mesures pour intégrer rapidement l'ensemble du monde en développement à l'économie mondiale, ce qui permettra à l'ensemble du monde en développement, et non pas seulement les économies émergentes, de devenir des moteurs de croissance de l'économie mondiale.

82. Abordant la question de la migration, il dit que les travailleurs migrants représentent une proportion importante de la main-d'œuvre en Malaisie. Les autorités, les employeurs, les syndicats et les organisations non gouvernementales conviennent qu'il est nécessaire de réduire la dépendance à l'égard des travailleurs étrangers, améliorer la gestion de cette main-d'œuvre et soumettre leur entrée à des procédures précises et plus rigoureuses. Le gouvernement a pris différentes mesures à cette fin, notamment la promotion d'une participation accrue des femmes, la mécanisation et l'automatisation.

83. Il faudrait promouvoir et protéger les droits humains des travailleurs migrants à tous les stades de la chaîne de migration. À cet égard, les pays d'origine doivent s'assurer que le droit au travail de leurs ressortissants leur est garanti. Il est aussi indispensable d'établir des contacts précis avant le départ des travailleurs des pays d'origine, et les tierces parties liées au mouvement de la main-d'œuvre doivent répondre de toute violation. La Malaisie appuie pleinement le Forum mondial sur la migration et le développement.

La séance est levée à 13 heures.